

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Orientation 4.3 Développer le partenariat avec les stations touristiques

Mesure 4.3.2 Accompagner les stations dans des démarches de qualité environnementale

"Dans ce contexte, le partenariat entre les stations de sports d'hiver et l'établissement public du parc peut s'articuler autour des axes suivants :

-sensibiliser les publics à l'environnement et au territoire" page 76

Référence ID de l'article : #1065

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-06-28 10:04